Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260413-2026_04_016-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Mesdames et Messieurs Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Johnattan BARBIER, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Emilie GODEMER, Lucas CHALMEL Christèle GIRARD, Jean-René FRANGEUL, Charlotte BOULANGER, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX

A été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : M. Johnattan BARBIER

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15

DELIBERATION n° 2026-04-016

VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire propose le versement des subventions suivantes. Les montants ont été validés par la Commission Finances.

Tiers	Subventions 2026
ACCA TREVERIEN	200,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
APE LES CANAILLES DU CANAL	200,00 €
COMITE DES FETES	700,00 €
LES COMEDIENS AMATEURS TREVERIEN	0,00 €
LA TOUR TREVERIENNAISE	0,00 €
DE L'ART DANS LES EPINARDS	200,00 €
LE TIGRE JAUNE	0,00 €
GYM SENIORS	200,00 €
QI HARMONY	0,00 €
AMIS DU MOULIN DU CHÊNE HUBY	0,00 €
Sous total Associations communales	**1 700,00 €**
Football Club Tinténiac Saint-Domineuc	140,00 €
Tennis club St DO	55,00 €
TCHBC Handball	0,00 €
USTSD Badminton St Do	0,00 €
La Houpette La Baussaine	200,00 €
ADMR	250,00 €
COMICE PLEUGUENEUC	900,00 €
FAMILLES RURALES Accueil de loisirs	0,00 €
CLUB DES 3 RIVIERES Canoë Kayak	25,00 €
Sous total Associations extra-communales	1 570,00 €
TOTAL	**3 270,00 €**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260413-2026_04_016-DE

Etant membres d'une association qui bénéficie d'une subvention, les élus ci-dessous ne prennent pas part au vote :

- Monsieur Vincent MELCION, le Maire
- Madame Lydie QUENET
- Monsieur REGEARD
- Madame GODEMER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (11 voix Pour):

- **De VALIDER** le versement de ces subventions aux associations ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

Le secrétaire de séance,
M. Johnattan BARBIER